

ACTIVITES VACANCES PRINTEMPS 2019

PARENTS ! Conservez bien cette feuille pour les horaires

La Municipalité de Montréal-la-Cluse organise 9 journées ou 6 après-midis récréatives destinées aux enfants âgés de 3 ans révolus jusqu'à 11 ans.
Du lundi 15 avril au vendredi 26 avril - fermeture du cdl lundi 22 avril : férié

Vous avez le choix d'inscrire votre enfant :

- 1) A la journée : 9 h.00 – 17 h. 30 (avec repas + goûter)
avec possibilité d'un temps d'accueil
matin de 7 h 45 à 9 h. et soir de 17 h 30 à 18 h.***
- 2) A la ½ journée (avec goûter) :
Soit avec repas : 12 h. - 17 h 30,
Ou sans repas : 13 h 30 – 17 h. 30,
avec possibilité d'un temps d'accueil de 17 h 30 à 18 heures***

Le temps d'accueil est facturé suivant le Quotient familial et le tarif horaire indiqués ci-dessous. Le goûter est fourni par le Centre de Loisirs.

La tarification est calculée à l'heure, sans distinction des temps de garderie (7 h. 45 - 9 h. et 17 h 30 – 18h.). Le créneau horaire 17h30-18 h. est facturé la moitié du tarif horaire.

Activités à la journée obligatoire :

Mardi 16 avril de 8 h. à 18 h. et jeudi 25 avril de 8 h à 18 h. :

fourniture du pique-nique par les parents,

Jeudi 18 avril : venir aux heures normales et retour à 18 h.

Attention : il n'est plus possible d'inscrire son enfant uniquement le jour de la sortie hebdomadaire. La priorité sera accordée pour les sorties hebdomadaires, aux enfants inscrits le plus grand nombre de jours dans la semaine, et au moins 3 inscriptions dans la semaine. Toutefois, en cas de place(s) disponible(s), les responsables de la structure pourront décider d'inscrire exceptionnellement un enfant pour une seule journée.

Attention : tout enfant doit être récupéré par une personne majeure ou présenter une autorisation parentale signée en accord avec la Directrice

Apporter le N° Allocataire CAF ou MSA et le Quotient Familial,

Les fiches sanitaires sont éventuellement à remettre à jour, veuillez apporter le carnet de santé de l'enfant.

Lieu : Centre de Loisirs au restaurant scolaire

Tout enfant doit être représenté (parents mais également grands-parents, autre membre de la famille, majeur).

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

Les tarifs du Centre de Loisirs et des repas de la structure sont différents selon votre quotient familial. Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments.

Quotient familial	Cantine	ALSH 3-11 ans Tarif horaire
De 0 à 450	3.98 €	2.24 €
De 451 à 660	4.03 €	2.35 €
De 661 à 765	4.08 €	2.45 €
De 766 à ...	4.13 €	2.55 €

Pour les enfants non domiciliés sur la commune, tarif de la cantine : 5,50 €

Les tarifs indiqués s'entendent sans les aides. Pour avoir le prix réel à payer, vous devez donc ôter les participations suivantes :

	Journée	½ journée
CAF ou MSA	0.54 € l'heure	0.54 € l'heure
Commune	*	2,50 €

* Le montant de la participation de la commune, à la journée, compensera la suppression des aides aux vacances de la CAF.

Vous pouvez inscrire votre enfant selon vos besoins ou ses envies à la journée ou à l'après-midi, avec ou sans garderie. Cette formule confère encore plus de souplesse et permet de moduler la facture. Il convient de préciser que **les enfants inscrits à la journée prennent obligatoirement leur repas.**